



fête de
la Science .fr



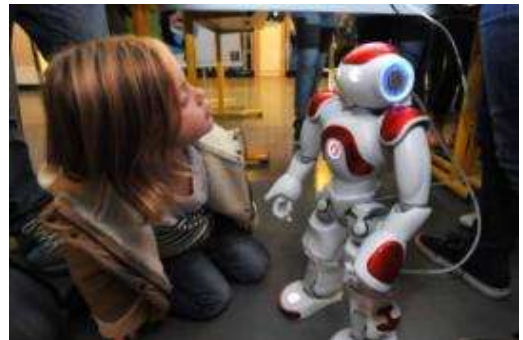
DEVENIR PORTEUR DE PROJET

FÊTE DE LA SCIENCE - MORBIHAN 2018

1. Pourquoi participer ?

Les raisons de participer à la Fête de la Science sont aussi nombreuses que les différents types de partenaires qui s'investissent chaque année :

- partager, échanger et valoriser vos savoirs et savoir-faire
- stimuler l'intérêt des jeunes pour les sciences, les techniques et vos domaines de compétences
- s'intégrer dans un réseau d'acteurs diversifiés pour partager, co-construire et ainsi initier et poursuivre de nouvelles collaborations
- apporter votre regard sur certains sujets, permettre la mise en perspective et le débat autour des enjeux actuels et des relations entre sciences et société
- toucher de nouveaux publics



Le label national permet à votre action d'être estampillée « Fête de la Science ». Ainsi, vous bénéficiez de la notoriété de l'événement, de la communication et de l'accompagnement de votre coordination. Cela vous donne accès à un suivi régulier, des conseils ou un accompagnement, ainsi que de nombreux supports de communication mis à disposition (affiches, flyers, programmes, web...).

2. Qui peut proposer une action ?

Tout le monde peut participer : **scientifiques et techniciens professionnels, amateurs bénévoles, étudiants, scolaires, artistes** issus de **centres de recherches, entreprises, associations, collectivités, médiathèques...** La diversité des porteurs de projet participe à la richesse et le succès de la Fête de la science depuis plus de 25 ans.

Pour l'édition 2018, l'Espace des sciences/Maison de la Mer encourage particulièrement les actions permettant :

- d'**étendre l'événement sur le territoire** afin de le rendre accessible à de nouveaux publics : des animations devront être proposées dans tout le département, notamment sur les communes de l'agglomération lorientaise.
- de **renforcer la participation des centres de recherche et entreprises** ayant des projets de R&D.
- de **proposer aux jeunes de valoriser eux-mêmes leurs projets**.
- d'**intégrer au programme des démarches « art et sciences »**, des interprétations ludiques de l'innovation.

3. Quelles propositions peuvent être labellisées ?

La Fête de la science, c'est une approche concrète, conviviale et ludique de la science !

→ Formats et thématiques

Formats	Thématiques
<ul style="list-style-type: none">• Atelier• Exposition• Jeu• Conférence• Rencontre / débat• Spectacle• Visite	<ul style="list-style-type: none">• Sciences de la vie et de la santé• Sciences exactes (maths, physique, chimie)• Sciences de l'environnement (agronomie, écologie, développement durable)• Sciences de la terre et de l'univers, espace• Sciences numériques• Sciences humaines et sociales• Sciences de l'ingénieur

→ Préconisations

- Valoriser l'**innovation** et la R&D sur notre territoire.
- Privilégier les formats où **le public est acteur** (ateliers, productions, sciences participatives).
- Permettre au public de **rencontrer les scientifiques** professionnels (balades scientifiques, cafés-débats)
- **Proposer au public de poursuivre sa démarche** après l'évènement (documents ré-exploitable, expériences à réaliser, ateliers d'approfondissements complémentaires,...)
- Pour les scolaires, veiller à proposer des actions liées au programme scolaire, aux projets académiques et à l'actualité.
- Solliciter la Maison de la Mer pour **connaître les acteurs de l'évènement sur votre territoire et envisager des partenariats et regroupements**.



→Conditions

Le label « Fête de la Science » est donné aux actions qui remplissent la charte déontologique déterminée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Trois principes fondamentaux doivent être respectés :

Le principe de gratuité : Ne peuvent être labellisées Fête de la Science que les opérations gratuites pour tous les publics. Toute vente est interdite sur les sites de la manifestation, à l'exception de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

Le principe de validation : Chaque projet doit inclure l'implication d'un ou de plusieurs scientifiques référents sur le projet et garant de la qualité des informations scientifiques véhiculées. Lorsque les thèmes traités font l'objet de débats dans l'actualité, les porteurs de projets et leurs référents scientifiques sont invités à vérifier le caractère impartial de l'information donnée au public et l'équilibre des interventions.

Le principe d'originalité : La Fête de la Science doit être l'occasion de présenter un événement inédit et spécifique à la manifestation.

4. Que dois-je savoir pour développer une action ?

En tant que porteur de projet, vous pouvez proposer une action unique, plusieurs actions regroupées en une manifestation, organiser et/ou participer à un parcours scientifique ou un festival... Un porteur de projet peut être une personne physique ou morale. C'est lui qui est responsable de l'organisation de son/ses action(s) auprès des coordinations.

Si vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice sans être porteur de projet, vous pouvez également devenir un partenaire de la Fête de la Science et :

- apporter un soutien financier ;
- mettre à disposition un lieu, du matériel, des moyens humains ;
- apporter votre expertise, des conseils et des connaissances lors de la conception d'une action pour garantir sa validité scientifique, tester l'accessibilité de son contenu...



Quand se déroule la Fête de la science ?

Elle se déroule **du samedi 6 au dimanche 14 octobre 2018.**

Où ?

Dans tout votre département : **dans votre structure, dans celle d'un partenaire, dans un lieu public, dans un établissement scolaire...**

Pour qui ?

La Fête de la Science s'adresse à tous : **les scolaires, les individuels, les familles, les tout petits, les plus grands ... les novices et les experts.** Pour bien monter son action, il est important de savoir à qui l'on s'adresse et d'adapter sa proposition.



Comment ?

Dès à présent et avant le 31 mai 2018	proposer votre projet en contactant la coordination départementale de la Fête de la science. Pour le Morbihan, il s'agit de l' Espace des sciences/Maison de la Mer à Lorient : 02 97 84 87 37 ou fetedelascience@maisondelamer.org → Annaïg LE PORT, médiatrice scientifique → Carole BOUSSION, médiatrice scientifique ...éventuellement solliciter un rendez-vous individuel.
Dès à présent Jeudis 19 avril et 14 juin	pour se tenir informé, échanger sur les projets, rencontrer des porteurs de projet, co-construire un projet, suivre les avancées des projets dans le département, ... : - s'inscrire à la plateforme Echosciences Bretagne et s'abonner à la communauté Fête de la science Morbihan - dans la mesure du possible , participer aux réunions du collectif de partenaires
Courant du mois de juin	après réception d'une invitation par mail, inscrire votre action sur le portail national du Ministère : OpenAgenda <i>Fête de la science 2018</i> , en lien avec l'équipe de coordination départementale.
Lors de la validation de votre projet	adhérer à la Maison de la Mer (cotisation à 12 € pour 2018) pour bénéficier pleinement de l'accompagnement de la coordination départementale.

5. Quelle communication des actions?

Charte

Tous les documents afférents à la manifestation doivent respecter le visuel national de la Fête de la Science (logo) transmis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et de l'Innovation.

Au niveau national

Différentes plateformes web se feront le relais de votre projet :

- le [site national](#)
- la [page Facebook nationale](#)
- le [compte Twitter national](#) : @FeteScience - #FDS2018



Au niveau régional et départemental

La communication générale autour de la Fête de la science est du ressort des coordinations (presse, médias, affiches, flyers, mailing ; distributions de programmes et affiches).

- le [site de la Maison de la Mer](#)
- la [page Facebook de la Maison de la Mer](#)
- le [compte Twitter de la Maison de la Mer](#) : @MaisonDeLaMer - #Fetedelascience56

Au niveau local

La communication locale autour des actions est à la charge des porteurs de projet. En concertation avec la coordination départementale, vous devrez solliciter vos partenaires et correspondants presse locaux, diffuser les programmes/flyers et affiches dans votre commune (offices de tourisme, mairies, institutions culturelles) et communiquer sur les supports qui vous sont propres (documentation, site internet, réseaux sociaux,...).